



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

Date de la convocation
06 Décembre 2022

Séance du
13 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BOURGNEUF, LAMRHARI, GILBERT, BENHERRAT, HOUSIEAUX, VIERIN, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, ERNULT

Etaient représentés : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame MAURY par Madame AUDINET, Monsieur TILLY par Monsieur ERNULT, Monsieur LEONARD par Madame GUILLAUME – MONNERY

Etait excusée : Madame LHADI

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2022-12-13-08

Modifications du tableau des effectifs – créations de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant.

Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à :

Adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- Création d'un emploi de gardien brigadier à temps complet, catégorie C.
- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, catégorie C.
- Création d'un emploi d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe à temps complet, catégorie C.

De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe :

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, à sa date d'effet.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe RECTON, Adjoint au maire, chargé de la sécurité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le maire à adopter les modifications du tableau des emplois suivants :
 - Création d'un emploi de gardien brigadier à temps complet, catégorie C.
 - Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, catégorie C.
 - Création d'un emploi d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe à temps complet, catégorie C.
- Autorise le maire à modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe :
- Autorise le maire à inscrire au budget les crédits correspondants ;
- Autorise le maire à signer tout acte y afférent et à veiller à la bonne exécution de cette délibération à sa date d'effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HELLAL

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS NOVEMBRE 2022

GRADES	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOI		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRE
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Directeur Général des Services	A	1		1		1
Directeur Général Adjoint des Services	A			0		0
Directeur des services techniques	A			0		0
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A			0		0
ingénieur en chef hors classe	A			0		0
Ingénieur principal	A	1		1	1	1
Ingénieur	A			0		0
Technicien principal de 1ère classe	B	1		1	1	1
Technicien principal de 2ème classe	B			0		0
Technicien	B			0		0
Agent de maîtrise principal	C	1		1	1	1
Agent de maîtrise	C	7		7	7	7
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2		2	2	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	7		7	7	7
Adjoint technique	C	24	2	26	20	5
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur de cabinet				0		0
Collaborateur de cabinet				0		0
Directeur territorial	A			0		0
Attaché hors classe	A			0		0
Attaché principal	A			0		0
Attaché	A	3		3	2	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B			0		0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		1	1	1
Rédacteur	B	2		2	1	1
Adjoint Administratif principal de 1ère cl	C	4		4	4	4
Adjoint Administratif principal de 2ème cl	C	9		9	9	9
Adjoint administratif	C	7		7	4	2
FILIERE CULTURELLE						
Bibliothécaire	A		1	1		1
Assistant de conservation du patrimoine ppal 2ème cl	B	1		1	1	1
Assistant de conservation du patrimoine	B	1		1	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C			0		0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème cl	C	2		2	2	2
Adjoint du patrimoine	C	2		2	1	1
Professeur EA classe normale	A			0		0
Assistant d'enseignement artistique pal 1ère cl	B			0		0
Assistant d'enseignement artistique pal 2ème cl	B			0		0
Assistant d'enseignement artistique	B			0		0
FILIERE SOCIALE						
Conseiller Socio-éducatif	A			0		0
Assistant socio-éducatif	A			0		0
Educateur jeunes enfants	A	1		1	1	1
ASEM principal de 1ère classe	C	2		2	2	2
ASEM principal de 2ème classe	C	6		6	6	6
Agent social principal de 1ère classe	C			0		0
Agent social principal de 2ème classe	C			0		0
Agent social	C			0		0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A			0		0
Puéricultrice cadre de santé	A			0		0
puéricultrice de classe supérieure	A			0		0
Puéricultrice de classe normale	A			0		0
Cadre de santé	A			0		0
Médecin	A			0		0
Infirmière en soins généraux de cl normale	A	1		1	1	1
Infirmière en soins généraux de cl supérieure	A			0		0
Psychologue hors classe	A			0		0
Psychologue de classe normale	A			0		0
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	7		7	5	2
FILIERE ANIMATION						
Animateur principal de 1ère classe	B			0		0
Animateur principal de 2ème classe	B			0		0
Animateur	B			0		0
Adjoint d'animation principal de 1ère cl	C			0		0
Adjoint d'animation principal de 2ème cl	C			0		0
Adjoint d'animation	C			0		0
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller APS	A			0		0
Educateur APS principal de 1ère classe	B			0		0
Educateur APS principal de 2ème classe	B			0		0
Educateur APS	B			0		0
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
chef de service de police municipale	B	1		1		0
Brigadier-chef principal	C	2		2	1	1
Gardien brigadier	C	4		4	4	4

100	3	103	86	12	98
-----	---	-----	----	----	----